

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° CS482**

présenté par

Mme Blin, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, M. Brigand et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'utilité et les possibilités de suppression de France Stratégie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement en lien avec l'amendement n°421.

France Stratégie est une institution autonome placée auprès du Premier ministre et a pour mission d'apporter des éclairages sur les enjeux actuels et futurs de politiques publiques clés, d'élaborer des propositions pertinentes et de produire des évaluations de politiques publiques.

Si la conservation de l'expertise de l'État au plus haut niveau est un enjeu capital, chaque année les coûts de fonctionnement de France Stratégie sont de l'ordre de 5,98 millions d'euros. Sa production est faible, seulement 6 rapports, 21 notes d'analyse et de synthèse, 3 documents de travail, de 2 avis de la Plateforme Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et une note du Haut Conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité (HCREP). Cela représente un coût pharaonique de fonctionnement de 181 387 euros par publication. D'après les représentants de l'Assemblée nationale interrogés dans le cadre de l'évaluation de l'institution même, ces productions ne sont pas assez détaillées pour être utilisées dans le cadre du travail parlementaire.

En outre, si France Stratégie a comme mission d'informer et d'alimenter le débat public, force est de constater que cet organisme est mal connu des français, seulement 42 000 abonnés à une ou plusieurs infolettres ou 5 000 abonnés sur la plateforme de vidéos YouTube.

Enfin, l'institution ne dispose pas de programme de travail, se cantonnant à un travail de réponse plutôt que d'anticipation pour la mise en place d'une véritable stratégie gouvernementale, ce qui questionne sa gouvernance. D'après le rapport du Comité d'évaluation de France Stratégie, "l'isolement" de l'institution nuit au positionnement de l'institution sur des travaux d'anticipation et/ou des travaux transversaux et induit un manque de coordination avec les travaux menés par les

administrations, ce qui mène à la création de doublons. Il en résulte une faible perception de l'influence de France Stratégie sur la conception même des politiques publiques, avec une moyenne de 4,4/10. Ses sujets sont notamment trop larges résultant d'une faible expertise.

Au regard de ces considérations, pour simplifier la vie économique et rationaliser le paysage administratif français, il convient de supprimer France Stratégie.